

Détail du marché :

Marché public type MAPA < 90 000€ HT

Référence : PAJI/11/12005  L'envoyer par e-mail  L'imprimer

Type de produit : Informatique audio visuel - Fourniture - Consommables informatiques et produits actifs

Objet : consommables informatiques année 2012


Descriptif : SELON REGLEMENT DE CONSULTATION ET QUANTITES JOINTES EN ANNEXE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	40%
Qualité des services associés :	0%
Qualité des conditions de livraison :	20%
Prix :	40%

Date de publication : 9 novembre 2011
Date de fin de publication : 6 décembre 2011
Date de remise des offres : 6 décembre 2011 à 16 heures

Documents annexes :  
REGLT CONSULT CONSOMMABLES TABLEAU_CONSOMMABLES_INFORMATIQUES
INFORMA.docx [2].docx

 [Retour liste](#)

Coordonnées de l'établissement :

Etablissement : Lycée Pierre Bayle

Adresse : Rue Rogissart

08200 SEDAN

Pouvoir adjudicateur :

Mme CARAVELLA Sabine

Service destinataire - Contact :

Mme LUST MARTINE

Tel : 03.24.27.39.95

Fax : 03.24.27.99.99

E-mail : INT.0080045F@AC-REIMS.FR

 [Retour liste](#)

Attention :

La revente des informations publiées sur ce site est strictement interdite et pourra donner lieu à des poursuites.

Copyright aji (c) 2005-2011

**CONSOMMABLES INFORMATIQUES
CARTOUCHES TONERS
ANNEE 2012**



M.A.P.A. n° 9 de 2012

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Du 8 novembre 2011

Etabli en application du code des marchés publics

Marché à procédure adaptée

Date limite de réception des offres : mardi 6 décembre 2011 à 16H00

Rue Rogissart – 08200 SEDAN

☎ : 03 24 27 39 95

Fax : 03 24 27 99 99

Courriel : int.0080045f@ac-reims.fr

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'approvisionnement en cartouche d'impression selon la liste jointe.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est à procédure adaptée et à bons de commande.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché est passé pour la durée de l'année civile **2012**. Les bons de commande seront établis en fonction des besoins.

ARTICLE 4 : MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le paiement intervient dans un délai de 45 jours à compter de la réception des factures.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION ET DE VERIFICATION

Les candidats devront impérativement préciser :

- les jours de livraison (de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi) ;
- les délais minima entre les commandes et les livraisons
- les minimums de commande éventuels.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 7 : QUALITE DES PRODUITS

Les produits sont **exclusivement de la marque, et non recyclées**, les livraisons de produits compatibles seront refusées.

Chaque candidat s'engage à respecter les normes européennes et les textes relatifs à l'hygiène, l'étiquetage, aux additifs, aux procédés de fabrication et aux normes techniques générales.

ARTICLE 8 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- le tableau joint en annexe à la demande de marché fixant les prix fermes et définitifs des articles et précisant les frais annexes facturés à chaque commande s'ils existent.
- Une fiche de renseignements, établie sur papier libre, permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres sont établies conformément à l'article 8 du présent règlement et sont soit envoyées au lycée, soit transmises via Internet à l'adresse suivante :

int.0080045f@ac-reims.fr

Elles doivent impérativement parvenir **avant le mardi 6 décembre 2012.**

ARTICLE 10 : JUGEMENTS DES OFFRES

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

1. qualité des produits **(40 %)** ;
2. prix **(40 %)** ;
3. qualité des conditions de livraison **(20 %)** ;

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Les candidats seront informés du résultat de la consultation, au plus tard, mi-janvier **2012.**

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à

**Mme Géraldine MANOT – gestionnaire
Mme Florie LUCAN – Service Intendance.**